

## Conditions pour l'inscription au 85<sup>ème</sup> Marché-Concours de Delémont qui aura lieu

**Samedi 10 septembre 2022 début du classement dès 9h.00 au manège du Pré-Mochel à Delémont**

- 1) Sont admis : tous les animaux étant en parfaite santé et dont le propriétaire est membre affilié à un syndicat de la vallée de Delémont ou d'Ajoie ou du Clos du Doubs ou membre des jeunes éleveurs du Jura.
- 2) a. chaque propriétaire ou co-propriétaire présentera un « document d'accompagnement pour animaux à onglons ». Les animaux non accompagnés d'un document seront immédiatement renvoyés. Ce document sera remis au propriétaire (ou à l'acheteur éventuel) pour le retour des animaux.  
b. le numéro BDTA de l'exploitation fait fois pour les jeunes éleveurs et les enfants accompagnés d'un veau, le titulaire du no BDTA sera responsable de ses animaux.

**c. aucun bovin provenant d'un troupeau mis sous séquestre n'est autorisé à participer au Marché-Concours.**

**d. lors de l'inscription veuillez prendre connaissance de la décision du SCAV en matière de prise de sang pour la lutte contre les épizooties site [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch).**

**Prise de sang du 12 août au 2 septembre 2022.**

**Les frais d'analyse sont pris en charge par la caisse d'épizootie, mais la visite vétérinaire est à la charge de l'exposant. Les analyses doivent être envoyées au laboratoire Cantonal de Neuchâtel.**

- e. tous les animaux ne répondant pas à la totalité du point 2 seront exclus.
- 3) Un vétérinaire officiel assistera au déchargement et contrôlera les bovins à leur arrivée (accompagné avec 2 membres du comité). Le vétérinaire aura la compétence de refuser animaux qui ne répondent pas au point 2.
- 4) Chaque exposant sera muni du certificat d'ascendance de chaque animal exposé. Exclusion en cas de fraude.
- 5) L'exposant se chargera lui-même de conduire ses bêtes sur le ring.
- 6) Les accidents dus au transport ou lors du concours ne sont pas couverts par l'organisateur.
- 7) Concernant les leurres, prière de se référer au règlement suisse (CTEBS).
- 8) Cette année une photo par exposant et par collection sera offerte par le marché-concours.
- 9) Possibilité de traire les vaches sur place. (Il y aura juste des robinets il est donc nécessaire d'avoir son propre matériel. (Pot et griffe) Le lait pourra être repris ou versé dans un tank à lait.
- 10) Clippage pour les génisses est autorisé.
- 11) Finance d'inscription 12 CHF par bête inscrite. Il n'est plus nécessaire d'inscrire des bêtes de réserve, mais pour des questions d'organisation de catégories veuillez venir avec un maximum d'animaux inscrits.
- 12) Toutes les bêtes nées avant le 31 décembre 2021 peuvent être inscrites. Les catégories seront établies selon les inscriptions.

**A partir du 15 juillet 2022, les inscriptions doivent être faites sur le site de l'Arc Expo**

**Délai d'inscription le 8 août 2022 à minuit !!!DERNIER DELAI !!!**

**Passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en considération.**

Vous trouverez, en annexe, la marche à suivre pour les inscriptions.

Pour plus d'informations :

**Jean-Marc Ribeaud – Derrière Metthiez 22 – 2950 Courgenay – 077 508 38 15**

La soirée des éleveurs aura lieu **le samedi soir 10 septembre 2022** dès 20h.00 au Manège du Pré-Mochel à Delémont.